



Brookfield

Brookfield Global Infrastructure Securities Income Fund (BGI.UN)

États financiers annuels

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers ci-joints de Brookfield Global Infrastructure Securities Income Fund (le « Fonds ») incombe à la direction du Fonds. Brookfield Public Securities Group LLC est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le gestionnaire maintient des politiques, des procédés et des systèmes de contrôle interne afin de s'assurer que ses méthodes de présentation et ses procédés comptables et administratifs sont adéquats, de manière à fournir un haut niveau d'assurance qu'une information financière pertinente et fiable est produite.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et, au besoin, tiennent compte des meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers annuels et dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds incombe au gestionnaire. Le gestionnaire est également responsable du choix des méthodes comptables les plus appropriées pour le Fonds.

Le gestionnaire a nommé, au nom des porteurs de parts, le cabinet externe Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur indépendant du Fonds. L'auditeur a examiné les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de présenter aux porteurs de parts son opinion sur les états financiers. Le rapport de l'auditeur décrit l'étendue de son audit et présente son opinion sur les états financiers.



Paula Horn
Présidente et cheffe des placements



Brian Hurley
Chef du contentieux et secrétaire

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de Brookfield Global Infrastructure Securities Income Fund (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de la direction sur le rendement du Fonds;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est **Miguel Gonsalves**.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 31 mars 2025

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023
(en dollars canadiens)

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
	\$	\$
Actif :		
Actifs courants		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	94 590 016	89 108 343
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 153 129	488 817
Produits tirés des placements à recevoir	376 832	446 860
Total de l'actif	97 119 977	90 044 020
Passif :		
Passifs courants		
Marge à payer (note 7)	19 945 293	17 636 659
Distributions à payer (note 12)	2 339 503	2 434 103
Créditeurs et charges à payer	184 756	316 241
Total du passif (excluant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables)	22 469 552	20 387 003
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	74 650 425	69 657 017
Nombre de parts rachetables en circulation (note 11)	15 596 685	16 227 350
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part	4,79	4,29

Se reporter aux notes annexes.

Approuvé au nom du gestionnaire, Brookfield Public Securities Group LLC,



Paula Horn
Présidente et cheffe des placements



Brian Hurley
Chef du contentieux et secrétaire

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

	2024	2023
	\$	\$
Produits tirés des placements		
Produits d'intérêts aux fins des distributions	640 812	108 374
Produits de dividendes	5 788 723	4 765 175
Profit net réalisé à la vente de placements	7 746 755	8 734 878
Profit net (perte nette) de change réalisé	193 111	(542 105)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	9 177 241	(5 580 045)
Variation nette de la (moins-value) plus-value latente du change	(1 835 083)	1 029 374
Total des produits tirés des placements	21 711 559	8 515 651
Charges (note 9)		
Honoraires de gestion	1 043 628	1 091 912
Charges d'intérêts	1 785 966	496 603
Commissions de courtage et autres charges	50 751	79 813
Honoraires d'audit	32 925	31 651
Frais juridiques	88 542	16 905
Autres charges	224 692	221 940
Total des charges	3 226 504	1 938 824
Bénéfice global	18 485 055	6 576 827
Retenues d'impôt à la source	(788 678)	(20 062)
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	17 696 377	6 556 765
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part	1,10	0,38

Se reporter aux notes annexes.

ÉTATS DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

	2024	2023
	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	69 657 017	79 242 283
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	17 696 377	6 556 765
Transactions sur les parts rachetables		
Montants reçus au réinvestissement des distributions	136 634	263 498
Montants payés au rachat de parts	(3 197 793)	(6 009 519)
Diminution nette liée aux transactions sur les parts rachetables	(3 061 159)	(5 746 021)
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Produits nets tirés des placements	(2 555 604)	(2 883 156)
Remboursement de capital	(7 086 206)	(7 512 854)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(9 641 810)	(10 396 010)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 993 408	(9 585 266)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	74 650 425	69 657 017

Se reporter aux notes annexes.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

	2024	2023
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	17 696 377	6 556 765
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente du change	1 835 083	(1 029 374)
Produits d'intérêts aux fins des distributions	(640 812)	(108 374)
Produits de dividendes, déduction faite des retenues d'impôt à la source (Profit net) réalisé sur les placements	(5 321 235)	(4 745 173)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(9 177 241)	5 580 045
Diminution des créditeurs et charges à payer	(131 485)	(14 427)
Intérêts reçus	640 812	108 374
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	5 391 263	4 665 208
Produit de la vente de placements	31 302 192	34 646 546
Montants payés pour l'achat de placements	(19 859 869)	(20 263 622)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	13 988 330	16 661 150
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Marge (à payer), déduction faite des remboursements*	473 551	(4 237 377)
Distributions payées aux porteurs de parts	(9 736 410)	(10 610 201)
Montants payés au rachat de parts	(3 197 793)	(6 009 519)
Montants reçus au réinvestissement des distributions liées aux parts	136 634	263 498
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement	(12 324 018)	(20 593 599)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 664 312	(3 932 449)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	488 817	4 421 266
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	2 153 129	488 817

* Inclut les intérêts payés sur la marge de 1 229 953 \$ CA et de 1 318 757 \$ CA pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, respectivement.

Se reporter aux notes annexes.

TABLEAU DES PLACEMENTS

Au 31 décembre 2024
(en dollars canadiens)

Quantité	Titre	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% de l'actif net
Actions				
Titres libellés en dollars américains				
37 490	American Electric Power Co., Inc.	3 302 168	4 972 894	6,66
87 730	Clearway Energy Inc.	3 821 298	3 280 522	4,39
42 560	CMS Energy Corp.	3 569 329	4 079 654	5,47
31 977	Crown Castle Inc.	6 671 582	4 174 012	5,59
327 956	Energy Transfer LP	3 843 702	9 239 991	12,38
80 450	Hess Midstream LP	4 228 866	4 284 511	5,74
243 491	Kinder Morgan Inc.	4 463 253	9 595 221	12,85
139 811	MPLX LP	5 445 792	9 623 556	12,89
61 420	NiSource Inc.	2 240 783	3 247 184	4,35
42 691	ONEOK Inc.	1 859 136	6 164 411	8,26
		39 445 909	58 661 956	78,58
Titres libellés en euros				
104 900	Athens International Airport S.A.	1 249 953	1 249 795	1,67
361 098	Engie S.A.	7 475 818	8 233 295	11,03
56 102	Italgas SpA	481 111	452 011	0,61
399 065	SES S.A.	4 040 498	1 817 417	2,43
27 281	Vinci S.A.	3 112 579	4 052 313	5,43
		16 359 959	15 804 831	21,17
Titres libellés en livres sterling				
560 441	National Grid PLC	8 810 951	9 590 024	12,85
		8 810 951	9 590 024	12,85
Titres libellés en dollars canadiens				
37 357	AltaGas Ltd.	1 040 704	1 250 712	1,68
143 910	Gibson Energy Inc.	3 000 566	3 522 917	4,72
51 435	South Bow Corp.	1 836 303	1 744 675	2,34
		5 877 573	6 518 304	8,74
Titres libellés en dollars australiens				
521 039	APA Group	3 387 798	3 233 846	4,33
		3 387 798	3 233 846	4,33
Titres libellés en dollars de Hong Kong				
628 700	Guangdong Investment Ltd.	1 048 943	781 055	1,05
		1 048 943	781 055	1,05
Coûts de transaction		(129 421)		
Total des placements		74 801 712	94 590 016	126,72
Produits tirés des placements à recevoir			376 832	0,50
Trésorerie et équivalents de trésorerie			2 153 129	2,88
Passifs, déduction faite des autres actifs			(22 469 552)	(30,10)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			74 650 425	100,00

NOTES ANNEXES

1. LE FONDS

Brookfield Global Infrastructure Securities Income Fund (le « Fonds ») est un fonds de placement établi sous le régime des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 24 juin 2013. Le Fonds a commencé ses activités le 18 juillet 2013 à la clôture d'un premier appel public à l'épargne visant 32 500 000 parts du Fonds (les « parts ») et a par la suite émis 1 900 000 parts en vertu d'une option de surallocation le 31 juillet 2013 au prix de 10,00 \$ par part (le « placement »), pour un produit brut de 344,0 M\$ et un produit net de 325,1 M\$, déduction faite des frais d'émission d'environ 18,9 M\$.

Les objectifs de placement du Fonds consistent à i) fournir aux porteurs de parts (les « porteurs de parts ») des distributions trimestrielles en trésorerie, ii) maximiser le rendement total pour les porteurs de parts au moyen de distributions et de plus-value du capital, et iii) préserver le capital du Fonds en investissant dans un portefeuille (le « portefeuille ») composé principalement de titres de capitaux propres de sociétés d'infrastructures mondiales cotées en bourse qui sont propriétaires et exploitantes d'infrastructures.

Brookfield Public Securities Group LLC est le gestionnaire (le « gestionnaire ») et le gestionnaire de placement (le « gestionnaire de placement ») du Fonds. Le gestionnaire de placement prend toutes les décisions en matière de placement et de négociation au nom du Fonds. Le siège social du Fonds est situé à l'adresse suivante : Brookfield Place, 181 Bay Street, Suite 300, Toronto (Ontario) Canada, M5J 2T3. La publication des présents états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 31 mars 2025.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Lors de l'application des Normes IFRS de comptabilité, la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges dans les présents états financiers. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation des placements. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Méthode de comptabilisation

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9, qui exige que les actifs soient comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net ou dans les autres éléments du résultat global, selon le modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les actifs et passifs financiers du Fonds sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« la JVRN ») et au coût amorti.

Le Fonds classe ses placements dans des titres de capitaux propres en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La gestion de ces actifs financiers et l'appréciation de leur rendement reposent sur la juste valeur. Le Fonds gère également ces actifs financiers avec l'objectif d'en tirer des flux de trésorerie par voie de vente. Par ailleurs, une option permettant de désigner irrévocablement tout titre de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été utilisée. Par conséquent, ces actifs financiers sont obligatoirement évalués à la JVRN.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les produits tirés des placements à recevoir, la marge à payer, les distributions à payer, les montants à payer aux courtiers ainsi que les créateurs et charges à payer.

IFRS 9 prescrit un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Les actifs financiers du Fonds évalués au coût amorti comprennent les créances clients sans composante financement dont l'échéance est dans moins de 12 mois, de sorte que le Fonds a choisi d'appliquer la méthode simplifiée du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, aux termes de laquelle les corrections de valeur pour pertes sont comptabilisées en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Compte tenu de la nature à court terme et de la qualité de crédit élevée des créances clients, aucune perte de crédit n'est attendue relativement aux créances clients étant donné qu'elles ne sont pas considérées comme s'étant dépréciées.

Instruments financiers

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9. Les placements et les actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la JVRN.

Compensation

Les actifs et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière uniquement lorsque le Fonds a le droit juridique de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le Fonds conclut des conventions-cadres de compensation ou des accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent néanmoins la compensation des montants connexes dans certains cas, comme une faillite ou la résiliation de contrats.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (comme des titres négociables cotés en bourse) est déterminée selon les cours de clôture à la date de clôture. Cependant, si i) une juste valeur ou un prix n'est pas facile à obtenir, ii) le gestionnaire de placement est d'avis que le cours ne reflète pas la juste valeur ou iii) un événement important pouvant avoir une incidence significative sur la valeur du titre est survenu, le titre est évalué à la juste valeur, calculée en toute bonne foi par le comité d'évaluation du Fonds. Le comité d'évaluation du Fonds se compose de membres chevronnés de l'équipe de direction du gestionnaire de placement. Le prix calculé par le comité d'évaluation se veut une estimation et il pourrait différer du prix réel utilisé dans une transaction d'achat ou de vente. Le Fonds a pour politique de comptabiliser les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en date du dernier jour de l'exercice.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés négociés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation établies. Le Fonds utilise diverses méthodes d'évaluation et formule des hypothèses fondées sur les conditions de marché existantes à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normales, la référence à d'autres instruments qui sont presque identiques et d'autres techniques d'évaluation utilisées couramment par les intervenants du marché et qui reposent le plus possible sur des données d'entrée observables. Se reporter à la note 6 pour plus d'information sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Toutes les transactions de placement sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés sur les transactions de placement et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen, sans tenir compte des coûts de transaction ni de l'incidence des fluctuations du change, qui sont présentés séparément.

Autres actifs et passifs

Aux fins du classement par catégorie, les produits tirés des placements à recevoir sont comptabilisés au coût amorti. De même, la marge à payer, les montants à payer aux courtiers, les distributions à payer et les créditeurs et charges à payer sont considérés comme d'autres passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent les montants à recevoir ou à payer, actualisés s'il y a lieu, au taux d'intérêt effectif de l'instrument financier. La juste valeur des actifs et des passifs financiers du Fonds qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur nature à court terme.

Comptabilisation des produits

Les produits de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts aux fins des distributions présentés dans les états du résultat global représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage engagées relativement à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges et inclus dans les charges d'exploitation dans les états du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, l'émission ou la cession d'un placement, et ils englobent les honoraires et commissions versés aux agents, conseillers, courtiers et contrepartistes, les montants prélevés par les agences réglementaires et les bourses de valeur ainsi que les droits et taxes de transfert.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le rendement du Fonds est évalué et présenté aux investisseurs en dollars canadiens. Le gestionnaire considère le dollar canadien comme la monnaie qui représente le plus fidèlement l'incidence économique des transactions, des événements et des conditions sous-jacents. Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

Conversion des devises

Les placements et les autres actifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les transactions de placement ainsi que les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. La juste valeur des placements, des autres actifs et passifs ainsi que tout ajustement compris dans les états du résultat global en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur de marché actuelle à chaque date d'évaluation. La valeur correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les titres visés par les contrats de change à terme étaient liquidés.

Parts rachetables

Les parts rachetables du Fonds sont classées comme des passifs financiers. Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées dans les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables une fois qu'elles sont autorisées. Les caractéristiques des parts ne sont pas identiques; par conséquent, elles ne satisfont pas aux critères d'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, pour le classement en tant que capitaux propres.

*Normes comptables futures - publiées mais non encore entrées en vigueur**États financiers : Présentation et informations à fournir*

IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 ») remplace IAS 1 *Présentation des états financiers* (« IAS 1 ») et reporte sans les modifier bon nombre des dispositions de cette dernière, en plus d'en ajouter de nouvelles, notamment des catégories spécifiées et des sous-totaux définis dans l'état du résultat net. IFRS 18 doit être appliquée de manière rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et une application anticipée est permise. Le Fonds évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Classement et évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications des normes IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications ont trait au règlement de passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). L'IASB a également modifié les obligations d'information relativement aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et a ajouté des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur les états financiers.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation d'états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité exige du gestionnaire qu'il formule des jugements, estimations et hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues périodiquement. Les révisions d'estimations sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs visés, le cas échéant.

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire doit formuler des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié conformément à IFRS 9. Le gestionnaire a évalué les modèles d'affaires du Fonds, la manière dont tous les actifs financiers et passifs financiers sont gérés et dont la performance est évaluée pour le groupe sur la base de la juste valeur, et il a conclu que le classement à la JVRN conformément à IFRS 9 constitue le classement le plus approprié pour les instruments financiers du Fonds.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et elle peut être établie au moyen de sources de prix du marché réputées fiables (comme des agences d'évaluation) ou des prix indicatifs fournis par des teneurs de marché. Les cours des courtiers obtenus des sources de prix peuvent être indicatifs et non exécutoires.

5. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Fonds est exposé à divers risques financiers, notamment le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et le risque de liquidité. Le programme global de gestion des risques du Fonds vise à réduire au minimum les incidences potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Fonds grâce à l'apport de gestionnaires de portefeuille chevronnés et à la surveillance continue des titres détenus par le Fonds ainsi que des marchés. Le gestionnaire de placement a mis en œuvre une structure de gouvernance d'entreprise qui supervise les activités de placement du Fonds. Le Fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés pour atténuer son exposition à certains risques.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la valeur d'un placement varie en raison des fluctuations des taux de change.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds est évalué en dollars canadiens, et les paiements aux porteurs de parts sont versés en dollars canadiens. Le Fonds est exposé au risque de change étant donné qu'il peut détenir des actifs et des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, le Fonds était exposé au risque de change étant donné que la valeur des actifs et passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien peut varier en raison des fluctuations des taux de change.

Les tableaux suivants présentent l'exposition nette du Fonds au risque de change au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

31 décembre 2024	Placements	Trésorerie	Autres actifs (passifs) nets*	Total	Actif net
	\$	\$	\$	\$	%
Dollar américain	58 661 956	(50)	(19 908 306)	38 753 600	51,91
Euro	15 804 831	-	14 458	15 819 289	21,19
Livre sterling	9 590 024	15	159 901	9 749 940	13,06
Dollar australien	3 233 846	-	106 483	3 340 329	4,47
Couronne danoise	-	6	-	6	-
Dollar de Hong Kong	781 055	-	-	781 055	1,05
Total	88 071 712	(29)	(19 627 464)	68 444 219	91,68

* Les autres actifs (passifs) nets comprennent des emprunts de 19 945 293 \$.

31 décembre 2023	Placements	Trésorerie	Autres actifs (passifs) nets*	Total	Actif net
	\$	\$	\$	\$	%
Dollar américain	53 748 939	11 198	(17 636 659)	36 123 478	51,86
Euro	19 742 014	644	186 646	19 929 304	28,61
Livre sterling	7 456 721	-	136 730	7 593 451	10,90
Dollar australien	3 621 465	-	67 358	3 688 823	5,30
Couronne danoise	-	5	-	5	-
Dollar de Hong Kong	603 024	-	-	603 024	0,87
Peso chilien	-	(3 513)	-	(3 513)	(0,01)
Total	85 172 163	8 334	(17 245 925)	67 934 572	97,53

* Les autres actifs (passifs) nets comprennent des emprunts de 17 636 659 \$.

Au 31 décembre 2024, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport aux autres monnaies, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté de 684 442 \$ (31 décembre 2023 – 679 346 \$). De temps à autre, entre 0 % et 100 % de la valeur des monnaies autres que le dollar canadien détenues au sein du portefeuille peut faire l'objet d'une couverture en dollars canadiens.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers.

Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt de temps à autre en raison de ses placements dans des titres de créance à taux fixe, dont la valeur peut varier selon les fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, le Fonds ne détenait aucun titre de créance.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). De telles variations peuvent découler de facteurs ayant une incidence sur plusieurs instruments négociés au sein d'un marché, sur un secteur de marché ou sur une catégorie d'actifs. Le Fonds est exposé à l'autre risque de prix associé aux titres détenus dans son portefeuille. Le Fonds peut prendre des positions sèches acheteur ou vendeur pour n'importe lequel de ses placements, y compris des instruments dérivés, à des fins conformes à ses objectifs et à sa stratégie de placement, sous réserve de ses restrictions en matière de placement.

Tous les placements comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire de placement cherche à atténuer ce risque grâce à une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers. Au 31 décembre 2024, si les placements du portefeuille s'étaient appréciés ou dépréciés de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait augmenté ou diminué de 4 729 501 \$ (31 décembre 2023 – 4 455 417 \$).

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, le Fonds n'avait pas d'exposition directe à des dérivés et il ne détenait pas de titres vendus à découvert.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de défaut de paiement des versements d'intérêts ou de capital prévus.

Le Fonds est exposé à plusieurs types de risque de crédit, notamment le risque que le cours de un ou de plusieurs placements du portefeuille diminue, ou que l'émetteur du titre ne soit pas en mesure de payer les intérêts ou le capital à l'échéance en raison d'une détérioration de sa situation financière.

Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme principalement pour couvrir le risque de change sur ses titres de placement non libellés en dollars canadiens. En plus du risque de change et du risque de marché, les contrats de change à terme comportent des risques liés à l'éventuelle incapacité des contreparties à respecter les modalités de leurs contrats en raison de la fluctuation des taux de change, de la valeur des titres et des taux d'intérêt. Le Fonds peut chercher à atténuer ce risque grâce à une sélection minutieuse de ses contreparties aux dérivés. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, le Fonds n'avait aucun dérivé en cours.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

Le Fonds a des passifs financiers courants en cours, incluant, sans s'y limiter, des emprunts sur marge et des intérêts à verser sur ses emprunts sur marge, des créanciers et des charges à payer. Le gestionnaire de placement cherche à atténuer le risque de liquidité en s'assurant qu'une part raisonnable des placements du Fonds se négocie sur des marchés actifs et peut facilement être vendue. Rien ne garantit qu'un marché adéquat existera en tout temps pour ces placements ni que les prix auxquels ces placements se négocient reflètent exactement leur juste valeur. Un faible volume de négociation des placements pourrait également rendre difficile une liquidation rapide de titres.

6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Fonds utilise une hiérarchie à trois niveaux comme cadre de présentation de la juste valeur reflétant l'importance des données d'entrée utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 – prix cotés sur un marché actif (données d'entrée non ajustées);
- Niveau 2 – données d'entrée autres que les prix cotés (données d'entrée directement ou indirectement dérivées de données observables sur le marché);
- Niveau 3 – données d'entrée non fondées sur des données observables sur le marché (données d'entrée non observables).

En plus des exigences susmentionnées en matière d'information à fournir, IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*, exige la présentation des transferts importants effectués entre les niveaux 1 et 2 depuis la période de présentation de l'information financière précédente, ainsi que d'un rapprochement des actifs de niveau 3, lequel indiquera séparément les variations de la période de présentation de l'information financière attribuables aux éléments suivants :

- le total des profits ou des pertes comptabilisés en résultat net, ainsi qu'une description des postes où ils sont présentés dans l'état du résultat;
- les achats, ventes, émissions et règlements;
- les transferts vers le niveau 3 ou hors du niveau 3, ainsi que les raisons de ces transferts. Tous les transferts importants entre les niveaux 1 et 2 doivent être présentés. En outre, pour les évaluations de la juste valeur de niveau 3, si le fait de modifier un ou plusieurs types de données d'entrée pour refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles devait entraîner une variation importante de la juste valeur, l'entité doit mentionner ce fait et indiquer les effets de ces modifications ainsi que la méthode de calcul de ces effets.

Les tableaux suivants présentent un sommaire des données d'entrée utilisées au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement, pour l'évaluation des placements du Fonds comptabilisés à la juste valeur.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 31 décembre 2024				
Placements, à la juste valeur :				
Titres de capitaux propres	94 590 016	-	-	94 590 016
Total des placements, à la juste valeur	94 590 016	-	-	94 590 016

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 31 décembre 2023				
Placements, à la juste valeur :				
Titres de capitaux propres	89 108 343	-	-	89 108 343
Total des placements, à la juste valeur	89 108 343	-	-	89 108 343

Les valeurs comptables de la trésorerie, des produits tirés des placements à recevoir, des montants à payer aux courtiers et à recevoir de ceux-ci, des distributions à payer, des créiteurs et charges à payer et des obligations du Fonds relativement à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur nature à court terme.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023, le Fonds ne détenait pas d'actifs de niveau 3, et il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux.

La section suivante présente le classement dans la hiérarchie des justes valeurs par catégorie d'actifs.

a) Titres de capitaux propres

Les positions en titres de capitaux propres détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 1 lorsque les titres se négocient activement et qu'un prix fiable est observable. Lorsque les titres ne se négocient pas activement ou que le prix ne peut être observé, les titres sont classés selon la hiérarchie à trois niveaux utilisée par le Fonds.

7. EMPRUNTS

Le financement par emprunt est limité à 33 % de l'actif total du Fonds. Par conséquent, au moment de l'emprunt, le montant maximal de l'emprunt que le Fonds peut utiliser est de 1,50:1 (total des positions acheteur, y compris les positions financées par emprunt, divisé par l'actif net du Fonds). Les dérivés et les ventes à découvert utilisés uniquement à des fins de couverture ne sont pas inclus dans le calcul du seuil de financement par emprunt. Au 31 décembre 2024, le financement par emprunt du Fonds s'élevait à 19,9 M\$ (31 décembre 2023 – 17,6 M\$), soit 20,5 % du total de l'actif (31 décembre 2023 – 19,6 %). Le montant minimal et le montant maximal des emprunts en cours se sont chiffrés à 18,4 M\$ et à 20,2 M\$, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et à 18,2 M\$ et à 23,4 M\$, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le Fonds a donné certains titres et des montants en trésorerie en garantie du solde de la marge à payer. Au 31 décembre 2024, le total de la juste valeur des titres donnés en garantie se chiffrait à 69,0 M\$ (31 décembre 2023 – 53,2 M\$). Les emprunts peuvent servir à accroître les placements du Fonds et à répondre aux besoins en matière de fonds de roulement. L'augmentation modérée du financement par emprunt du Fonds est conforme aux objectifs du Fonds.

8. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, la tranche de son bénéfice, y compris les gains en capital nets réalisés pour l'année d'imposition, qui est payée ou payable aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés qui n'est pas payé ou payable peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et les lois sur l'impôt provinciales, lorsque des rachats ont lieu. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son bénéfice imposable net et un montant suffisant de ses gains imposables nets pour ne pas être assujetti à l'impôt. Le Fonds peut distribuer plus que ce qu'il gagne, auquel cas les distributions excédentaires correspondent à un remboursement de capital et elles ne sont pas imposables pour les porteurs de parts.

Aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée dans les états financiers ci-joints, car la totalité du bénéfice et des gains en capital nets réalisés sera distribuée aux porteurs de parts. L'excédent des pertes en capital réalisées sur celles qui sont utilisées pour contrebalancer les gains en capital réalisés au cours de l'année d'imposition considérée peut être reporté en avant indéfiniment et peut être déduit des gains en capital d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant sur une période de 20 ans et déduites du bénéfice imposable d'exercices futurs. Au 31 décembre 2024, le Fonds disposait de pertes en capital de 65 312 712 \$ (31 décembre 2023 – 72 320 861 \$) et d'aucune perte autre qu'en capital.

9. CHARGES DU FONDS

Des honoraires de gestion annuels correspondant à 1,25 % par année de la valeur liquidative du Fonds, calculés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu, majorés des taxes applicables, sont versés au gestionnaire. Les honoraires de gestion ont totalisé 1 043 628 \$ et 1 091 912 \$ pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023, respectivement.

Le Fonds acquitte toutes les charges ordinaires engagées dans le cadre de son exploitation et de son administration, y compris, sans s'y limiter, les coûts de transaction liés au portefeuille, les honoraires à payer au gestionnaire, à l'administrateur et à d'autres tiers fournisseurs de services, les frais de garde, les frais juridiques, les honoraires comptables, les honoraires d'audit, les frais d'évaluation et d'autres frais administratifs, ainsi que les charges extraordinaires que le Fonds pourrait engager.

À chaque exercice, le gestionnaire peut aussi recevoir du Fonds des honoraires en fonction du rendement (les « honoraires en fonction du rendement »), qui sont calculés mensuellement et payés annuellement, le cas échéant. Les honoraires en fonction du rendement pour un exercice donné correspondront, sous réserve de certaines exceptions relatives au rachat et à l'émission de parts, à 20 % de l'excédent de la valeur liquidative par part (calculée sans tenir compte des honoraires en fonction du rendement) et des distributions payées au titre de ces parts au cours de l'exercice sur 106,0 % du montant cible, majoré des taxes applicables. Le montant cible correspond au plus élevé des montants suivants : i) 10,00 \$; et ii) la valeur liquidative par part à la fin du dernier exercice pour lequel des honoraires en fonction du rendement ont été versés (compte tenu du paiement de ces honoraires en fonction du rendement). Se reporter au prospectus du Fonds pour plus d'information sur les honoraires en fonction du rendement. Les honoraires en fonction du rendement ont totalisé 0 \$ et 0 \$, respectivement, pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

Honoraires des auditeurs

Pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023, les honoraires payés ou à payer par le gestionnaire à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et aux cabinets membres de son réseau relativement à l'audit des états financiers du Brookfield Global Infrastructure Securities Income Fund se sont élevés à 29 425 \$ CA et à 47 615 \$ CA, respectivement. Les honoraires relatifs à d'autres services se sont chiffrés à 42 895 \$ CA et à 19 659 \$ CA.

10. INFORMATION SUR LES PARTIES LIÉES

Le gestionnaire et le gestionnaire de placement sont des filiales entièrement détenues par Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield »), et le gestionnaire de placement gère les activités de placement et de négociation du Fonds en vertu d'une convention de gestion du portefeuille. Puisque Brookfield a la capacité de contrôler le Fonds, Brookfield et ses sociétés liées sur lesquelles elle exerce un contrôle ou une influence notable sont des parties liées du Fonds en raison du contrôle commun ou de l'influence notable commune.

Les transactions avec des parties liées, y compris les transactions de placement, sont effectuées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées aux valeurs d'échange, qui correspondent aux conditions de marché normales. Se reporter à la note 9, qui présente les honoraires versés au gestionnaire par le Fonds.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, Brookfield et ses sociétés liées ne détenaient aucune participation dans le Fonds. Aucune autre transaction n'a été conclue avec des parties liées au cours des exercices présentés.

11. PARTS RACHETABLES ET ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables et transférables d'une seule catégorie, chaque part représentant une participation égale indivise dans l'actif net du Fonds.

Aux termes de la déclaration de fiducie, le Fonds ne peut émettre de parts additionnelles, sauf i) pour un produit net d'au moins 100 % de la valeur liquidative par part calculée à la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédant immédiatement la fixation du prix d'un tel placement, ii) par voie de distribution de parts ou iii) s'il obtient l'approbation des porteurs de parts.

Les parts peuvent être rachetées au gré des porteurs de parts le dernier jour ouvrable de septembre (la « date de rachat annuel »), sous réserve de la remise des parts aux fins de rachat avant 17 h (heure de Toronto) 15 jours avant la date de rachat annuel de chaque année.

Les variations du nombre de parts rachetables émises et en circulation du Fonds pour l'exercice considéré se présentent comme suit :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023
Parts au début	16 227 350	17 655 293
Réinvestissement des distributions	27 927	58 127
Rachat de parts	(658 592)	(1 486 070)
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 596 685	16 227 350

Le nombre moyen de parts en circulation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'est établi à 16 105 521 (31 décembre 2023 – 17 386 211). Ce nombre a été utilisé pour calculer l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, laquelle est présentée dans les états du résultat global.

Le 22 mars 2022, le Fonds a annoncé le renouvellement du programme de titres de capitaux propres au cours du marché (le « programme ») lui permettant d'émettre des parts du Fonds, dont le prix de vente total dans le public peut atteindre 40 000 000 \$. Toute part émise sera vendue au cours en vigueur sur le marché au moment de la vente par l'entremise de la Bourse de Toronto (« TSX ») ou de tout autre marché au Canada sur lequel les parts sont cotées ou autrement négociées. Le Fonds a l'intention d'utiliser le produit du programme conformément à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions de placement. La vente de parts dans le cadre du programme sera effectuée conformément aux modalités d'une entente de distribution de titres de capitaux propres conclue avec la Financière Banque Nationale inc. Le programme a automatiquement pris fin le 21 avril 2024, lors de l'expiration du prospectus préalable de base.

Gestion du capital

Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds ne fait l'objet d'aucune restriction ni exigence particulière en matière de capital et il est autorisé à émettre un nombre illimité de parts transférables. Les restrictions et les exigences particulières liées au rachat de parts sont décrites précédemment.

Les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et le tableau ci-dessus présentent les variations significatives des parts pour la période. Le Fonds gère son capital conformément à ses objectifs et stratégies de placement ainsi qu'aux pratiques en matière de gestion des risques présentées à la note 5, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat des porteurs de parts.

12. DISTRIBUTIONS

Conformément à l'objectif de placement du Fonds visant à fournir aux porteurs de parts des distributions trimestrielles en trésorerie, le Fonds a l'intention de verser des distributions trimestrielles aux porteurs de parts inscrits aux registres le dernier jour ouvrable des mois de mars, de juin, de septembre et de décembre (chaque date, une « date de clôture du registre aux fins des distributions »). Les distributions seront versées le jour ouvrable désigné par le gestionnaire, qui sera au plus tard le 15^e jour ouvrable du mois suivant la date de clôture des registres aux fins des distributions. Le Fonds a mis en œuvre un régime de réinvestissement des distributions aux termes duquel la totalité des distributions trimestrielles en trésorerie versées par le Fonds doit, au choix de chaque porteur de parts, être automatiquement réinvestie dans des parts additionnelles au nom de chaque porteur de parts, conformément aux modalités du régime. Actuellement, les distributions trimestrielles cibles sont de 0,15 \$ par part (ou 0,60 \$ par année, ce qui représente une distribution en trésorerie annuelle de 6,0 % selon le prix d'émission par part de 10,00 \$). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Fonds a déclaré quatre distributions en trésorerie trimestrielles de 0,15 \$ par part. Les distributions payables au 31 décembre 2024 totalisaient 2 339 503 \$ (31 décembre 2023 – 2 434 103 \$). Ces distributions ont par la suite été versées aux porteurs de parts au début de janvier 2025. Le Fonds n'a pas établi de distribution trimestrielle fixe.

Si, au cours d'une année, le Fonds dispose d'un bénéfice d'exploitation ou de gains en capital nets réalisés supplémentaires après de telles distributions, il entend faire une distribution spéciale, au plus tard le 31 décembre de l'année visée, correspondant au montant restant du bénéfice net et des gains en capital nets réalisés, de façon à ne pas être assujetti à l'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

La direction a évalué les événements postérieurs à la date de clôture dans le cadre de la préparation des états financiers du Fonds et a déterminé qu'aucun événement, à part ceux qui figurent dans les présentes, ne doit être comptabilisé ou présenté dans les états financiers annuels.

INFORMATION SUR LE FONDS GESTIONNAIRE ET GESTIONNAIRE DE PLACEMENT

Brookfield Public Securities Group LLC

Paula Horn
Présidente et cheffe des placements

Brian Hurley
Chef du contentieux et secrétaire

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT

Frank Lochan

Edward Jackson

Michael Sharp

COORDONNÉES

Brookfield Global Infrastructure Securities Income Fund encourage les porteurs de parts, les analystes, les représentants des médias et les autres parties intéressées à lui faire part de leurs interrogations.

Gestionnaire et gestionnaire de placement

Brookfield Public Securities Group LLC
Brookfield Place
250 Vesey Street, 15th Floor
New York, New York
10281-1023
Tél. : 855 777-8001
Site Web : www.brookfield.com

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Les questions des porteurs de parts relatives aux distributions, aux changements d'adresse et à l'information sur un compte de porteur de parts doivent être adressées à l'agent des transferts du Fonds :

Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue, 8th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1, Canada
Tél. : 1 800 564-6253 (États-Unis et Canada)
Tél. : 1 514 982-7555 (International)
Télé. : 1 888 453-0330
Site Web : www.computershare.com

 brookfielddoaktree.com

 info@brookfielddoaktree.com

 855-777-8001

Brookfield